

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 20 septembre 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-09-552 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants :

- 8.1 Annulation de l'appel d'offres no 202106-53 - Services professionnels pour l'élaboration d'un PFT et d'un devis de performance pour la réalisation du complexe aquatique de Sorel-Tracy et de la reconfiguration des infrastructures urbaines de la Place des loisirs;
- 8.2 Réorganisation du travail au Service de la planification et du développement urbain;
- 8.3 Autorisation de signature – entente de collaboration et de partenariat avec la Maison L'Ancre Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-553 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-554

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 15 septembre 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 2 au 15 septembre 2021 totalisant 3 992 809,60 \$ et apparaissant à la liste en date du 15 septembre 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-555

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de juin 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de juin 2021, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-556

Amendement budgétaire de plus de 25 000 \$ - Service des finances et de la trésorerie

CONSIDÉRANT que le budget 2021 du Service des finances et de la trésorerie adopté par le conseil ne permet pas de compenser une dépense récemment encourue par ce service,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 septembre 2021 soumis à ce sujet par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil, conformément à l'article 9.5 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », approuve l'amendement budgétaire de 405 000 \$ demandé,

QUE le conseil autorise le transfert d'un montant de 405 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté, afin de couvrir la dépense d'assurance supplémentaire 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-557

Adoption des tarifs de rémunération ou d'allocation du personnel électoral

Conformément au 2^e alinéa de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, (L.R.Q., c. E-2.2),

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil adopte les tarifs de rémunération ou d'allocation du personnel électoral tels que déposés par le greffier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-558

Octroi de contrat - fourniture et livraison de lampadaires DEL à être installés sur la route Marie-Victorin, entre les rues Decelles et de l'Ilménite

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 16 août 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumission pour la fourniture et la livraison de 20 lampadaires DEL à être installés sur la route Marie-Victorin, entre les rues Decelles et de l'Ilménite,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le contrat pour la fourniture et la livraison de 20 lampadaires DEL soit accordé au seul soumissionnaire conforme, soit Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour la somme de 135 415,95 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202107-63, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même la réserve financière de 500 000 \$ afin de permettre le financement des immobilisations réalisées dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Sorel-Tracy pour une somme de 123 652,81 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-559

Octroi de contrat - construction du poste de pompage no 33 et d'une conduite de refoulement le long de la route Marie-Victorin entre le 11500, route Marie-Victorin et la rue Joseph-Simard

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 14 septembre 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville à 3 901 531,99 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de construction du poste de pompage no 33 et d'une conduite de refoulement entre le 11500, route Marie-Victorin et la rue Joseph-Simard soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit A.&J.L. Bourgeois Ltée, pour la somme de 2 505 532,16 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202108-64, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2251 pour une somme de 1 903 000 \$, au net, et financée à même le règlement d'emprunt no 2486 pour une somme de 384 884,83 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-560

Autorisation d'une provision - construction du poste de pompage no 33 et d'une conduite de refoulement le long de la route Marie-Victorin entre le 11500, route Marie-Victorin et la rue Joseph-Simard

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, a adopté la résolution no 2021-09-559 afin d'accorder un

contrat pour la réalisation des travaux de construction du poste de pompage no 33 et d'une conduite de refoulement entre le 11500, route Marie-Victorin et la rue Joseph-Simard à A.&J.L. Bourgeois Ltée, pour la somme de 2 505 532,16 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin :

QU'une provision de 250 553,22 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 2 756 085,38 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2486 pour une somme de 228 788,49 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-561

Renouvellement de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – organisme occupant l'immeuble situé au 75, rue Adélaïde

CONSIDÉRANT que l'organisme occupant l'immeuble situé au 75, rue Adélaïde à Sorel-Tracy a soumis à la Commission municipale du Québec un renouvellement de la demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières,

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Commission doit consulter la municipalité locale pour connaître son opinion à cet égard,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Commission municipale du Québec de s'assurer que cet immeuble et les organismes en question peuvent bénéficier d'une exemption de taxes foncières,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec,

QUE la Ville de Sorel-Tracy soit présente advenant la tenue d'une audience.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-562

Adhésion 2021-2022 à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel pour la session 2021-2022 au montant de 95 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-563

Dépôt de la liste des personnes salariées embauchées et promues pour la période du 9 septembre 2020 au 31 août 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.6 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », le directeur du Service des ressources humaines a le pouvoir d'engager tout employé salarié au sens du Code du travail,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.4 dudit règlement, une liste des personnes engagées doit être déposée au conseil municipal,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 16 septembre 2021 soumis à ce sujet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil reçoive copie de la liste des personnes salariées embauchées et promues durant la période du 9 septembre 2020 au 31 août 2021, soit :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Annie Bastien | Préposée à la bibliothèque |
| - Alexandre Fortin | Régisseur - Bâtiments et emplacements |
| - Kim Rancourt | Chargée de secrétariat à la direction générale |
| - Stéphanie Tellier Dubé | Secrétaire |
| - Mélanie Lacombe | Commis – cour municipale |
| - Alexane Farley | Secrétaire |
| - Samuel Pinard-Gauthier | Technicien en génie civil |
| - Guillaume Larose | Technicien contrôle qualité |
| - Karine Paul | Adjointe administrative |
| - Jaclyn Joyal | Coordonnateur en loisir |
| - Maggie Duchesne | Agente de bureau |
| - Ghislain Dupuis | Technicien en urbanisme |
| - Mélissa Jacques | Technicienne en documentation |
| - Mélina Hébert | Technicienne opératrice à la CTE |
| - Sonia Paquet | Commis - finances |
| - Valérie Laprise | Perceptrice des amendes et greffière-audicière |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-564

Dépôt de la liste des personnes embauchées comme employés(es) surnuméraires, occasionnels(les), temporaires ou étudiants(tes) pour la période du 9 septembre 2020 au 31 août 2021

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la section 10 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines ont le pouvoir d'engager des employés pour du surcroît de travail ou du remplacement,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.4 dudit règlement, une liste des personnes engagées doit être déposée au conseil municipal,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 16 septembre 2021 soumis à ce sujet par Mme Line Forest, agente de personnel, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil reçoive copie de la liste des personnes embauchées comme employés(es) surnuméraires, occasionnels(les), temporaires ou étudiants(tes) pour la période du 9 septembre 2020 au 31 août 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-565

Approbation des recommandations contenues au procès-verbal du comité de circulation du 11 août 2021

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité de circulation du 11 août 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise :

- La relocalisation de la zone de stationnement des minibus vers le stationnement du Colisée Cardin;
- L'implantation d'un stationnement sur rue réservé pour personnes à mobilité réduite devant l'immeuble du 68, rue De Ramezay;
- L'implantation d'un stationnement sur rue réservé pour personnes à mobilité réduite devant l'immeuble du 123, rue Charlotte;
- L'implantation d'un stationnement sur rue réservé pour personnes à mobilité réduite devant l'immeuble du 185, avenue de l'Hôtel-Dieu;
- L'installation d'une affiche Ped-Zone à la traverse piétonne sur la rue Hébert, entre le boulevard Gagné et la rue Gauthier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-566

Implantation d'un stationnement gratuit et alternatif - boulevard Fiset coin Augusta

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter les opérations de déneigement durant la période hivernale, il y aurait lieu d'identifier le stationnement présent sur le boulevard Fiset coin Augusta comme un stationnement municipal alternatif,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 2 septembre 2021 soumis à ce sujet par M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le stationnement municipal présent sur le boulevard Fiset coin Augusta soit identifié comme stationnement municipal gratuit et alternatif du 15 novembre au 15 avril,

QU'une signalisation soit installée à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-567

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - regroupement d'achats - carburants en vrac

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats pour un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essence, diesel et mazout),

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- permet de conclure avec l'Union des municipalités du Québec, ci-après l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu dudit article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise également que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essence, diesel et mazout) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 septembre 2021 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE la Ville de Sorel-Tracy confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de son organisation municipale,

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables,

QUE la Ville de Sorel-Tracy confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par son organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimal annuel de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-568

Autorisation au Groupe Gib inc. - prolongation de la durée des aménagements éphémères sur les terrains du 57, rue du Roi et du 32, rue Augusta

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021, adoptait la résolution no 2021-06-406 afin d'autoriser le Groupe Gib inc. à tenir l'édition 2021 du Gib Fest au centre-ville, et ce, jusqu'au 5 septembre 2021,

CONSIDÉRANT que l'organisme a aménagé, dans le cadre du Gib Fest, quelques terrains vacants du centre-ville en y ajoutant des terrasses, des abris, des cordons de lumières suspendues, du mobilier, des tables et des chaises, de façon à transformer ces espaces urbains non utilisés en des lieux où il fait bon se retrouver,

CONSIDÉRANT que le Groupe Gib inc. demande à la Ville de Sorel-Tracy l'autorisation de prolonger la durée des aménagements éphémères sur les terrains du 57, rue du Roi et du 32, rue Augusta, et ce, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 septembre 2021 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur – vie communautaire, division programme et événement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise la prolongation des aménagements éphémères sur les terrains du 57, rue du Roi et du 32, rue Augusta, et ce, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le Groupe Gib inc. s'engage à déconstruire, à ses frais, ces aménagements dès la période de prolongation complétée, ou avant, à la demande de la Ville, si les installations deviennent dangereuses ou si les terrains sont requis pour un autre usage,

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le Groupe Gib inc. détienne une attestation d'assurance aux montants de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec ces aménagements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-569

Demande de dérogations mineures – 1458, rue Claude

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1458, rue Claude,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de régulariser l'implantation du bâtiment principal et l'emplacement d'un équipement accessoire à celui-ci en tenant compte de la réglementation d'urbanisme en vigueur qui affecte cet immeuble,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, adoptait la résolution no 2021-08-495 afin d'accepter partiellement cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT que depuis, une nouvelle analyse de cette demande motive qu'elle soit soumise au conseil,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 2 septembre 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE la distance entre le garage privé attaché et la ligne latérale droite soit réduite à 1,09 m au lieu de 1,2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre le garage privé attaché et la ligne arrière soit réduite à 1,55 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la superficie d'un garage privé attaché soit augmentée à 56 % de la superficie d'implantation du bâtiment principal au lieu de 50 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre un équipement mécanique (climatiseur) et la ligne latérale gauche soit réduite à 2,92 m au lieu de 3 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-570

Demande au ministère des Transports du Québec - resynchronisation des feux de circulation sur le boulevard Poliquin

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la resynchronisation des feux de circulation sur le boulevard Poliquin, entre l'autoroute 30 et le boulevard Fiset, qui ont été désynchronisés lors des récents travaux d'asphaltage sur cette portion du boulevard étant sous la responsabilité du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-571

Demande à la Société des traversiers du Québec – utilisation optimale des guichets et de l'aire d'attente pour les véhicules à la gare fluviale de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que depuis le réaménagement de la gare fluviale de Sorel-Tracy par la Société des traversiers du Québec, deux guichets d'accès sont disponibles pour les utilisateurs, afin qu'ils puissent s'acquitter de leur droit de passage,

CONSIDÉRANT que de plus, une aire d'attente a également été construite afin de permettre à un grand volume de véhicules de se stationner temporairement afin de faciliter la transition des véhicules vers le traversier,

CONSIDÉRANT que ces installations permettent de dégager les véhicules en attente qui empruntent les rues menant à la gare fluviale,

CONSIDÉRANT qu'il appert qu'en moment de grande affluence, il est très fréquent qu'un seul guichet soit en opération et que l'aire d'attente n'est pas optimalement utilisée,

CONSIDÉRANT que le tout provoque des débordements importants dans les rues de la ville et cause des congestions incontrôlables,

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis du conseil que ces équipements aménagés à grands frais ne sont pas adéquatement et optimalement utilisés,

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et les fermetures sporadiques génèrent une affluence supplémentaire,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil demande à la Société des traversiers du Québec de voir à ce que les deux guichets soient accessibles et ouverts les fins de semaine et lors des moments de grande affluence et que l'aire d'attente pour les véhicules soit optimalement utilisée en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-572

Non-opposition à l'émission d'un certificat d'autorisation - développement résidentiel - quartier des Patriotes

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Patrick Péloquin, que la Ville de Sorel-Tracy ne s'oppose pas à l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre de la construction des services de fossés pluviaux, d'aqueduc et de voirie dans le cadre du développement résidentiel situé sur les lots 3 917 129, 3 917 130 et 3 919 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, le tout tel qu'appert au plan projet de lotissement du 17 mars 2021 préparé par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, portant le numéro 1629 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-573

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2496 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'établir que constitue une nuisance le fait de laisser pousser des herbes à une hauteur de plus de 15 cm sur un terrain construit de 2 000 m² et plus »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement no 2496 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'établir que constitue une nuisance le fait de laisser pousser des herbes à une hauteur de plus de 15 cm sur un terrain construit de 2 000 m² et plus » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2021-09-574

Annulation de l'appel d'offres no 202106-53 - Services professionnels pour l'élaboration d'un PFT et d'un devis de performance pour la réalisation du complexe aquatique de Sorel-Tracy et de la reconfiguration des infrastructures urbaines de la Place des loisirs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 202106-53 pour les services professionnels pour l'élaboration d'un PFT et d'un devis de performance pour la réalisation du complexe aquatique de Sorel-Tracy et de la reconfiguration des infrastructures urbaines de la Place des loisirs,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 août 2021 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil annule l'appel d'offres no 202106-53 relatif aux services professionnels pour l'élaboration d'un PFT et d'un devis de performance pour la réalisation du complexe aquatique de Sorel-Tracy et de la reconfiguration des infrastructures urbaines de la Place des loisirs,

QUE le conseil autorise la division de l'approvisionnement à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-575

Réorganisation du travail au Service de la planification et du développement urbain

CONSIDÉRANT que la Direction générale et la direction du Service de la planification et du développement urbain, en collaboration avec le Service des ressources humaines, ont travaillé à une réorganisation de la division de l'urbanisme dans l'objectif d'optimiser le Service de la planification et du développement urbain, des ressources humaines le composant et de la méthodologie de travail permettant de mieux répondre aux nombreuses demandes des citoyens, tout en offrant un service professionnel et un service de qualité à la population,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 17 septembre 2021 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Patrick Péloquin :

QUE le conseil autorise la création de la division « Planification et gestion du territoire » et la division « Permis et inspection » au Service de la planification et du développement urbain,

QUE le conseil autorise la transformation du poste de chef de division – urbanisme en un poste de chef de division – permis et inspection,

QUE le conseil autorise la création d'un nouveau poste de chef de division – planification et gestion du territoire,

QUE le conseil autorise la nomination de Mme Valérie Carrère, au poste de chef de division – planification et gestion du territoire, à compter du 20 septembre 2021,

QUE le salaire de Mme Valérie Carrère soit fixé selon les recommandations contenues au rapport de Mme Annik Desbiens, conseillère en ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-09-576

Autorisation de signature – entente de collaboration et de partenariat avec la Maison L'Ancrage Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que la Maison L'Ancrage Pierre-De Saurel souhaite mettre sur pied une ressource d'hébergement temporaire pour une clientèle de 16 à 23 ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy entend collaborer avec cette dernière afin d'atteindre ces objectifs visés,

CONSIDÉRANT le rapport du 22 juillet 2021 de M. Benoît Simard, directeur du Service des loisirs, déposé au conseil lors du comité de travail du 23 août 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, une entente avec la Maison L'Ancrage Pierre-De Saurel établissant les responsabilités et obligations des parties pour permettre l'implantation d'une ressource d'hébergement temporaire pour les jeunes de 16 à 23 ans sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire